

N° 16

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 38

ARMÉES

Service des Essences.

Rapporteur spécial : M. Antoine COURRIÈRE

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguelle, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 38), 470 et in-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

Lois de finances. — Armées - Essences.

Mesdames, Messieurs,

La mission du Service des Essences est de satisfaire les besoins en carburants des Armées et d'assurer le stockage des produits destinés à la mobilisation.

La distribution en temps de paix est assurée à l'aide d'un volant de produits permettant de pallier les aléas de l'exploitation et de maintenir la permanence du Service.

L'entretien des stocks de mobilisation conduit à un stockage permanent en fonction des impératifs militaires et dont le volume est indépendant des nécessités de l'exploitation courante.

Pour des raisons de rentabilité, les établissements du Service sont répartis en deux catégories :

- les dépôts actifs qui constituent le réseau de distribution et qui peuvent, de surplus, être conduits à gérer des stocks de mobilisation ;
- les dépôts passifs qui n'entretiennent que des stocks destinés à la mobilisation.

Le budget annexe du Service est alimenté en recettes par le produit des cessions de carburants, d'ingrédients et de matériels divers aux Armées et accessoirement à divers services publics, ainsi que par des subventions imputées sur le budget des Armées au titre des études et recherches ainsi qu'au titre des dépenses de premier établissement.

L'évolution de l'activité du Service des Essences fait apparaître, dans son projet de budget annexe pour 1968, une sensible diminution des recettes ; par contre, les subventions sont sensiblement en augmentation.

Soit les variations suivantes (en millions de francs) :

	1967	1968	DIFFERENCE
PREMIÈRE SECTION :			
Exploitation	586,6	578,5	— 8,1
DEUXIÈME SECTION :			
Etudes et recherches.....	0,4	0,5	+ 0,1
TROISIÈME SECTION :			
Dépenses de premier établissement.	6	24	+ 18
Totaux	593	603	+ 10

La gestion de l'année 1966 s'est traduite par un excédent de recettes sur les dépenses, d'un montant de 25.073 F en augmentation sur les résultats de la gestion de l'année 1965.

Le solde créditeur a fait l'objet, d'une part, d'un versement au fonds de réserve du Service des Essences, soit 21,3 millions de francs, d'autre part, d'un versement au Trésor, soit 3,8 millions de francs.

Les pronostics actuels sur la gestion de 1967 conduisent à prévoir, en fin d'année, un excédent de recettes de l'ordre de 5,7 millions de francs.

La situation financière du Service des Essences est donc satisfaisante.

Il était noté, en fin 1966, un sensible accroissement du niveau du fonds des approvisionnements généraux, mais par contre une légère réduction du fonds d'amortissement et du fonds de réserve. Ce fonds sera néanmoins reconstitué au plafond fixé par la loi de finances de 1965 grâce au versement du solde créditeur de la gestion 1967.

Sur le plan des activités, malgré l'évacuation des sites sahariens et de la base de Mers-el-Kébir, il est permis de penser que le chiffre d'affaires du Service variera peu.

Il est prévu toutefois une extension du réseau spécial de ravitaillement de la Gendarmerie, qui couvrira fin 1967 toute la métropole.

Recettes et dépenses d'exploitation (section I).

L'évolution des recettes et des dépenses prévues pour 1968 sera successivement examinée.

A. — EVOLUTION DES RECETTES

Le montant des cessions prévues de carburants en 1968 est estimé à 559,3 millions de francs sur les 578,5 millions de francs qui doivent représenter l'ensemble des recettes d'exploitation.

La différence entre ces deux chiffres concerne les recettes produites soit par des cessions de matériels ou de services divers (13,4 millions), des recettes accessoires nées au cours de la gestion (4 millions), enfin le montant du remboursement effectué par le budget des Armées au titre des dépenses faites pour l'achat, l'entretien et le renouvellement des matériels constituant le matériel de dotation des unités militaires (camions-citernes, réservoirs), soit 1,7 million.

Par rapport à 1967, les variations dans les cessions de carburants sont les suivantes (en millions de francs) :

	1967 (prévisions).	1968 (prévisions).	DIFFERENCE
Forces terrestres.....	110	115,7	+ 5,7
Gendarmerie	21,3	24,4	+ 2,6
Armée de l'air.....	331,3	318,2	— 13,1
Marine	28	29,2	+ 1,2
Direction technique des Armements terrestres	4,5	3,3	— 1,2
Direction technique des Constructions aéronautiques	36,2	35,2	— 1
Direction technique des Constructions navales	3,2	3,7	+ 0,5
Direction des Poudres.....	0,7	0,6	— 0,1
Autres parties prenantes.....	34	29	— 5
Totaux	569,7	559,3	— 10,4

La réduction de l'activité logistique du S. E. A. serait donc de l'ordre de — 1,8 %.

Les quantités de carburants susceptibles d'être cédées passeront, en effet, de 1.416.280 mètres cubes en 1967 à 1.404.700 mètres cubes en 1968.

La cessation de l'activité des sites militaires du Sahara et l'évacuation prochaine de la base de Mers-el-Kébir sont en réalité compensées par une plus grande activité du Centre d'Expérimentation du Pacifique.

Le développement de l'activité du service dans les bases aériennes se poursuivra en 1968 par la prise en charge du ravitaillement bord-avion sur trois nouvelles bases (Nancy, Metz, Evreux).

Par contre, il est constaté une diminution plus sensible des cessions faites aux autres Administrations publiques.

Les divers carburants subissent, sur le plan de leurs prix de cession, une péréquation entre eux ; les variations prévues entre 1967 et 1968 sont faibles, soit les *prix de cession* suivants (en francs/hectolitre) :

	1967 (2 ^e SEMESTRE)				1968 (PREVISIONS)			
	Prix d'achat.	Taxes.	Marges bénéficiaires.	Prix de cession.	Prix d'achat.	Taxes.	Marges bénéficiaires.	Prix de cession.
Essence auto.....	11,21	71,30	6,31	88,82	11,21	71,65	7,05	89,91
Essence avion.....	18	73,34	5,17	96,51	18	73,84	5,74	97,58
Carburacteur :								
T R 0.....	11,35	8,94	5,17	25,46	11,41	9,28	5,74	26,43
T R 4.....	10,14	8,94	5,17	24,25	10,20	9,28	5,74	25,22

Pour les essences auto et avion, la part des taxes est donc très forte, ce qui paraît anormal puisqu'ainsi les armées sont conduites à payer l'essence presque aussi cher que dans le secteur privé, ce qui vient grever leurs dotations budgétaires.

Ce sont les carburants pour réacteurs qui représentent le plus gros volume des cessions, soit en 1966 :

Essence auto	126.482 mètres cubes.		
Essence avion	155.987	—	—
Carburacteur	944.392	—	—
Gas-oil	15.768	—	—

Le taux de remplissage moyen des capacités de stockage est satisfaisant puisqu'il atteignait en moyenne 0,77 en fin 1966 pour la totalité des capacités du S. E. A., Outre-Mer compris.

B. — EVOLUTION DES DÉPENSES

Les variations de dépenses entre 1967 et 1968 se répartissent ainsi :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés en 1967.	PREVISIONS 1968.	DIFFERENCE
Personnels	34,6	37,5	+ 2,9
Achats de carburants et droits de douane	481,9	508,4	+ 26,5
Dépenses de fonctionnement et d'exploitation	57,4	19	— 38,4
Amortissement des immobilisations..	7	7	»
Charges sociales	5,7	6,6	+ 0,9
Totaux	586,6	578,5	— 8,1

Les variations de dépenses ont pour origine les mesures suivantes (en millions de francs) :

— les revalorisations des rémunérations de la fonction publique, des salaires et des charges sociales.....	+ 4,1
— l'incidence de la suppression des sites militaires du Sahara ainsi que de l'évacuation de la Base de Mers-el-Kébir en frais de rémunération et d'exploitation...	— 10
— un regroupement au chapitre « carburants » des frais de stockage, inscrits précédemment au chapitre « frais d'exploitation », soit un transfert de 37 millions de francs entre les chapitres 391 et 390.....	»
— une réduction légère des dotations destinées aux achats de carburants compte tenu des besoins (0,5 %).....	— 2,2
Total	— 8,1

Les effectifs budgétaires du Service au 31 décembre 1968 s'élèveront à 2.256 personnes, contre 2.269 au 31 décembre 1967 soit :

	EFFECTIFS prévus au 31 décembre 1968.	VARIATIONS prévues en 1968.
<i>Personnels militaires.</i>		
Ingénieurs des Essences.....	44	»
Ingénieurs de travaux et officiers techniciens..	156	»
Officiers d'administration	35	»
Officiers P. D. L.....	16	»
Agents techniques	153	— 1
Personnels détachés.....	12	— 10
<i>Personnels civils.</i>		
Techniciens d'études et de fabrications.....	26	»
Agents sur contrat.....	71	+ 8
Personnels administratifs	397	— 10
Ouvriers	1.346	»
Totaux.....	2.256	— 13

Le Service éprouve des difficultés dans le recrutement des ingénieurs de travaux et des agents techniques.

D'autre part, les nombreuses vacances dans les postes de fonctionnaires sont comblées en partie, jusqu'à présent, par des auxiliaires en cours de titularisation.

Les variations d'effectifs prévues pour 1968 ne concernent que la transformation de postes administratifs en postes de techniciens contractuels en vue d'assurer le fonctionnement du traitement automatique de l'information.

La situation des ingénieurs militaires des Essences a été évoquée lors des budgets précédents ; du fait de leur assimilation aux officiers des armes, ces ingénieurs se trouvaient souvent moins bien traités que les ingénieurs de travaux placés sous leurs ordres, mais bénéficiaires du même régime, sur le plan des rémunérations et des primes de rendement, que leurs camarades des Poudres.

Cette situation paraît en voie d'évolution favorable. En effet, la nouvelle prime de qualification attribuée aux officiers des armes les plus qualifiés depuis deux ans a été attribuée à un certain nombre d'ingénieurs des Essences.

Une solution définitive à ce problème sera apportée dans le cadre de la réforme des structures d'officiers, qui va être soumise à l'appréciation des Assemblées.

*
* *

Recettes et dépenses en capital. Etudes et recherches (section II).

Les études et les recherches portent à la fois sur les matériels nouveaux de distribution et de transport, ainsi que sur les définitions des carburants et ingrédients à utiliser.

Le financement de ces études est assuré par un prélèvement sur le fonds de réserve, de même montant que les dépenses, soit les prévisions suivantes (en millions de francs) :

	1967	1968 (prévisions).	DIFFERENCE
Autorisations de programme.....	0,550	0,500	— 0,050
Crédits de paiement.....	0,350	0,500	+ 0,150

*
* *

Dépenses en capital de premier établissement (section III).

Ces opérations présentent :

- soit un caractère industriel en vue du fonctionnement du Service ; le financement est alors assuré par des prélèvements sur le fonds d'amortissement du Service ;
- soit un caractère extra-industriel en vue de développer l'équipement militaire destiné à permettre la distribution des carburants au sein des unités ; le financement est assuré par une subvention du budget général (chapitre 99-10 de la Section commune du budget des Armées).

Les prévisions de dépenses sont les suivantes (en millions de francs) :

	1967	1968 (prévisions).	DIFFERENCE
<i>Autorisations de programme.</i>			
Dépenses à caractère industriel.....	24,2	30	+ 5,8
Dépenses à caractère extra-industriel.....	0,4	2	+ 1,6
Totaux	24,6	32	+ 7,4
<i>Crédits de paiement.</i>			
Dépenses à caractère industriel.....	5,7	22	+ 16,3
Dépenses à caractère extra-industriel.....	0,3	2	+ 1,7
Totaux	6	24	+ 18

En ce qui a trait aux autorisations nouvelles de programme prévues, les équipements à caractère industriel concernent surtout l'entretien et le renouvellement du parc automobile (12,8 millions de francs), l'entretien de l'infrastructure (8 millions de francs) ainsi que l'entretien du pétrolier *Verdon* acheté pour assurer les besoins du Centre d'expérimentation du Pacifique (4 millions de francs).

Les équipements à caractère militaire et extra-industriel prévus en 1968 sont peu considérables et ne concernent que la réserve des matériels opérationnels (2 millions de francs).

Les crédits de paiement sont également en majoration très forte du fait de la nécessité de couvrir les besoins résultant des programmes antérieurs, sans report important attendu de la gestion 1967.

*
* *

Le projet de budget annexe du Service des Essences ne présente donc pas de modification de structure par rapport à l'année dernière.

Toutefois, le Gouvernement propose, par un article de la loi de finances, de réduire le montant du fonds des approvisionnements généraux de 113 millions à 103 millions de francs.

Le montant de 113 millions a été, en effet, fixé par la loi de finances de 1960 pour couvrir les besoins accrus de consommations de carburants nécessités par la guerre d'Algérie.

Il est donc possible d'adapter ce fonds d'approvisionnement aux besoins réels compte tenu du dispositif actuel des Armées.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget annexe du Service des Essences pour 1968.